



Mission régionale d'autorité environnementale

**Grand Est**

**Information de la Mission régionale  
d'autorité environnementale (MRAe) Grand Est  
sur le dossier de centrale photovoltaïque à Combles en Barrois (55),  
porté par la société Tensol 20**

**n° portail pétitionnaire : 003603/A P**

Vous avez transmis pour avis de l'autorité environnementale le dossier de centrale photovoltaïque de Combles-en-Barrois (55000), reçu le 6 juin 2025.

Je vous informe que la Mission régionale d'autorité environnementale ne s'est pas prononcée dans le délai réglementaire prévu par l'article R.122-7 II du code de l'environnement.

Cette information sur l'absence d'avis est à porter à la connaissance du public. Elle figure sur le portail de l'évaluation environnementale.

Fait à Metz, le 6 août 2025

Le Président de la Mission Régionale  
d'Autorité environnementale,

par intérim

  
Jérôme GIURICI